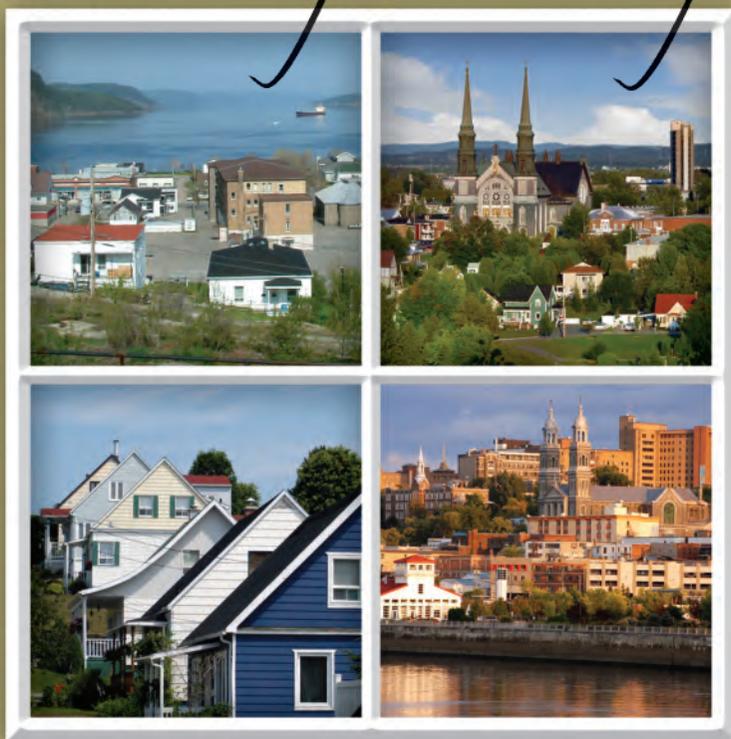


GUIDE D'INFORMATION

UN LOGEMENT  
DE QUALITÉ  
*à Saguenay*



Ville de  
**Saguenay**

Un logement de qualité à Saguenay, 2<sup>e</sup> édition, 2013

Ce guide d'information sur le logement a été adopté par le comité exécutif de la Ville de Saguenay en janvier 2009 sous le numéro de résolution VS-CE-2009-7 et mis à jour en janvier 2013.

### **Coordination du projet**

Cabinet du maire

### **Recherche et rédaction**

Julie Simard, consultante, en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire et urbanisme

### **Correction des textes et coordination de la publication**

Service des communications et des relations avec les citoyens

### **Conception graphique et impression**

ICLT L'imprimerie

Ville de Saguenay

201, rue Racine Est, C. P. 8060

Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

Dépôt légal 2009

ISBN 978-2-923051-15-4 (br.)

ISBN 978-2-923051-16-1 (pdf)

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Première impression en 10 000 exemplaires

Deuxième impression en 5 000 exemplaires

Ce guide d'information sur le logement est également disponible à l'adresse [ville.saguenay.ca](http://ville.saguenay.ca).



## Mot du maire

Depuis 2002, Saguenay a multiplié les initiatives afin de se rapprocher de sa population et d'en arriver à se classer grande première parmi les grandes villes québécoises pour son service aux citoyens.

Parmi celles-ci, la Ville a publié en 2009 un guide d'information sur le logement destiné à informer la population sur les interventions, les normes, les ressources et les organismes existant en la matière sur le territoire de Saguenay. Rappelons que cet outil résultait d'une vaste consultation des propriétaires et des locataires et, surtout, de son consensus.

Devant le succès qu'a connu le guide à l'époque, le conseil municipal de Saguenay a convenu de mettre à jour le document et d'en publier un second tirage. Cette nouvelle édition tient compte des commentaires que les citoyens nous ont formulés, de même que de ceux des intervenants plus particulièrement concernés. Nous croyons que cette seconde version devrait convenir encore davantage à la clientèle visée.

Les lois provinciales et fédérales, les normes, les règlements et autres relatifs au logement peuvent parfois sembler lourds et complexes. Or, dans un contexte où le logement constitue un besoin primaire, l'expérience nous laisse croire que nous avons facilité la tâche aux citoyens avec ce document. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à le conserver.

Bonne lecture!

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Jean Tremblay". The signature is fluid and cursive.

Jean Tremblay  
Maire de Saguenay

# SE LOGER CONVENABLEMENT...

## Table des matières

Se loger à Saguenay .....	3
Saguenay en chiffres .....	4
Interventions sur la qualité des logements.....	5
Programmes et services .....	5
Correction d'un problème, démarche et intervenants .....	6
Démarche à suivre en cas de problèmes graves .....	8
Les normes .....	9
Règlement de construction .....	9
Règlement municipal sur la prévention incendie .....	11
Les codes nationaux du bâtiment.....	12
Les ressources gouvernementales en matière de logement .....	13
Les principaux organismes sur le territoire de Saguenay .....	16
Aide-mémoire - numéros importants .....	21

## Se loger à Saguenay

Sur son territoire, Saguenay offre un large éventail de logements de qualité, que ce soit pour un achat ou une location. La Ville a d'ailleurs réalisé une étude sur l'état des logements (2007) qui concluait que le niveau de qualité de ces derniers était adéquat. De plus, selon les études indépendantes 2008 et 2009 de « Frontier Centre for Public Policy », Saguenay est en tête des agglomérations urbaines du Canada pour l'accessibilité à des logements à prix abordables<sup>1</sup>. Enfin, année après année, Saguenay est reconnue comme une des villes les plus sécuritaires au Canada à titre de région métropolitaine de recensement (RMR) dans la catégorie « 100 000 à moins de 500 000 habitants » (Statistiques Canada 2004, 2005, 2006, 2007).

Forte de ce palmarès, Saguenay n'a pas l'intention de s'asseoir sur ses lauriers. La Ville considère essentiel d'offrir un habitat sain à sa population. Elle compte continuer à se distinguer en offrant des logements de qualité, abordables et sécuritaires.

Saguenay reconnaît ainsi l'importance d'offrir des logements sécuritaires et de qualité sur son territoire. Se loger est un besoin fondamental et l'habitation constitue une composante primordiale de la qualité de vie et du développement social des citoyens et des familles.

---

<sup>1</sup> Ces enquêtes de « Frontier Centre for Public Policy » utilisent un indice recommandé par les Nations Unies et la Banque mondiale, soit le multiplicateur médian, qui divise le prix médian des maisons par le revenu annuel brut médian des ménages.

## Saguenay en chiffres

La Ville de Saguenay comptait une population totale de 144 746 habitants en 2011 et 66 798 logements privés sur l'ensemble de son territoire. **Il s'agit d'une augmentation de près de 6 000 logements privés sur une période de dix ans (2001 à 2011)<sup>1</sup>.** Les logements sont possédés et loués dans une proportion de 63 % et 37 % respectivement. En ce qui concerne plus particulièrement **le logement social**, Saguenay a contribué à la **création d'environ 478 logements en dix ans (2002 à 2012)** pour un investissement total de **3,8 millions \$<sup>2</sup>.**

*Nombre de logements sociaux créés et budget engagé sur 10 ans (exercices 2002 à 2012) par Saguenay par le biais de son fonds de développement du logement social*

Exercice	Nbre de logements	Budget engagé
2002	17	106 000 \$
2003	10	216 000 \$
2004	34	144 000 \$
2005	20	248 500 \$
2006	113	460 000 \$
2007	0	360 000 \$
2008	56	418 506 \$
2009	60	600 000 \$
2010	28	500 000 \$
2011	95	400 000 \$
2012	45	400 000 \$
<b>Total</b>	<b>478</b>	<b>3 853 006 \$</b>

<sup>1</sup> Les données sont tirées de Statistiques Canada, pour les recensements de 2001, 2006 et 2011.

<sup>2</sup> Fonds de développement du logement social 2002 à 2012, compilation du Service de la trésorerie et de l'évaluation de Saguenay.

# ...UNE PRIORITÉ À SAGUENAY

## **Faits saillants :**

* Total de logements sociaux créés en 10 ans :	478
* Montant total investi par Saguenay en 10 ans :	3 853 006 \$
* Moyenne de l'investissement par année en 10 ans :	385 300 \$

## **Interventions sur la qualité des logements**

### **Programmes et services**

Pour maintenir et améliorer la qualité des logements, la Ville a mis en œuvre des programmes et elle offre des services de contrôle et d'inspection.

#### **■ Programmes de subvention**

Plusieurs secteurs de la Ville sont admissibles à des programmes de subvention à la rénovation des bâtiments. Ces programmes, financés conjointement avec la Société d'habitation du Québec, peuvent venir en aide aux gens désirant rénover des habitations (pour information, consultez la Division des permis et programmes du Service de l'aménagement du territoire et urbanisme au **418 698-3112** ou visitez le **ville.saguenay.ca**).

# SE LOGER CONVENABLEMENT...

## ■ **Contrôle et inspection**

La Ville, par l'entremise de ses services (Aménagement du territoire et urbanisme et Sécurité incendie), voit à l'application et au respect d'un cadre normatif relatif aux bâtiments et aux logements. Ces normes s'appliquent aux projets de construction et de rénovation des habitations. Sauf exceptions, il est obligatoire d'obtenir un permis pour tous ces travaux. C'est aussi le Service de l'aménagement du territoire et urbanisme (Division des permis et programmes) qui assure le suivi des signalements.

## **Correction d'un problème, démarche et intervenants**

### ■ **Citoyen**

Même si la Ville et les gouvernements ont des programmes et des services pour aider à corriger des situations problématiques, vous êtes l'intervenant le plus important pour maintenir et améliorer la qualité des logements. Votre première intervention réside dans le choix de votre habitation. De nombreux documents offerts par les gouvernements (par exemple, par la Société d'habitation du Québec ou la Société canadienne d'hypothèques et de logement) peuvent vous guider dans la sélection d'une habitation de qualité qui répond à vos besoins (voir les ressources gouvernementales en matière de logement à la page 13).

## ...UNE PRIORITÉ À SAGUENAY

De même, les problèmes de qualité d'un logement peuvent être résolus par des interventions ou par des changements mineurs dans l'organisation et l'entretien de ce dernier. Encore ici, des documents gouvernementaux d'information vous aideront à identifier des solutions à certains problèmes. **À titre d'exemple, un nouveau locataire aura avantage à vérifier les données relatives à la consommation d'électricité. Il peut donc essayer d'entrer en contact avec l'ancien locataire pour obtenir des informations. Il lui est également possible d'appeler Hydro-Québec ou Hydro-Jonquière pour obtenir des renseignements sur le sujet.**

### ■ Propriétaire

Le propriétaire de l'immeuble locatif est celui qui vous offre le service d'habitation. Il a la responsabilité de vous offrir un lieu de résidence adéquat et sécuritaire répondant aux normes (pour en savoir davantage, consultez la page 9). Une bonne entente avec celui-ci permettra de résoudre les problèmes relatifs au logement. Il faut le tenir informé pour qu'il puisse intervenir afin de corriger des situations qui pourraient s'aggraver.



# SE LOGER CONVENABLEMENT...

## Démarche à suivre en cas de problèmes graves

On entend par « problèmes graves » des situations de détérioration, de délabrement et d'abandon qui peuvent remettre en cause l'occupation sécuritaire d'un bâtiment. Voici la démarche que vous devez entreprendre pour remédier à la problématique :

- 1) Faites part de la situation à l'origine du problème au propriétaire ou au locataire.
- 2) Établissez une entente dans le but d'apporter les correctifs nécessaires.
- 3) Si la situation ne change pas, faites parvenir au propriétaire ou au locataire une lettre enregistrée dénonçant le problème tout en prenant soin de préciser les aspects problématiques. Conservez une copie de la lettre ainsi que le reçu du bureau de poste.
- 4) Selon la nature de la problématique, par exemple s'il s'agit d'un problème de sécurité du bâtiment ou du logement, vous pouvez le signaler auprès d'un inspecteur à la **Division des permis et programmes au 418 698-3112**. À ce stade, la Ville interviendra **selon la gravité du problème et les démarches qui auront été entreprises** par le propriétaire ou le locataire, tout en s'assurant de toujours demeurer à l'intérieur de ses champs de compétences. Veuillez noter que cette démarche ne limitera pas le droit de faire appel à la Régie du logement au besoin. Ce service gouvernemental informe les locataires et les propriétaires de leurs droits et de leurs obligations. Il favorise les ententes entre les parties signataires d'un bail. À défaut de règlement à l'amiable, la Régie peut juger les litiges. Pour communiquer avec la **Régie du logement, composez le 1 800 683-2245**.

## Les normes

Dans un processus visant à corriger une situation problématique relative à la sécurité et à la qualité d'un bâtiment ou d'un logement, la Ville peut intervenir en s'assurant de l'application des règlements et des codes en vigueur.

## Règlement de construction

Le règlement de construction établit un cadre de référence unique pour l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay. Il vise particulièrement à contrôler les situations de détérioration, d'abandon ou de délabrement de bâtiment.

### ■ Le règlement fixe notamment un cadre sur les aspects suivants :

- Le maintien en bon état des bâtiments;
- L'intégrité et la sécurité en conformité avec les codes applicables selon l'année de construction;
- La solidité des parties constituantes d'un bâtiment;
- Le maintien de la qualité structurale et de l'étanchéité des lieux.

# SE LOGER CONVENABLEMENT...

## ■ Application du règlement et sanctions

- Un bâtiment est considéré comme étant en « mauvais état » lorsque des signes évidents de dégradation, de vétusté, de détérioration ou de délabrement sont décelés et lorsque ceux-ci peuvent mettre en danger la sécurité des personnes<sup>3</sup>.
- Pour juger de l'état d'un bâtiment, une évaluation doit être effectuée par un inspecteur municipal ou un membre d'un ordre professionnel selon leurs champs de compétences respectifs.
- En cas d'infraction, des amendes cumulatives par jour sont prévues. La Ville peut entreprendre des démarches judiciaires à défaut de paiement et lorsque la situation n'est pas corrigée dans les délais établis.

## ■ Intervention diligente

- Le règlement exige que la Ville intervienne promptement lorsque des situations mettent directement en cause la sécurité des citoyens.
- Les inspecteurs de la Division des permis et programmes de la Ville de Saguenay sont les personnes autorisées pour intervenir et faire appliquer le règlement.

---

3 *Des problèmes de santé reliés aux conditions du bâtiment peuvent être considérés comme des problèmes de sécurité.*

## ...UNE PRIORITÉ À SAGUENAY

### ■ Voici des exemples de situations pouvant constituer une infraction au règlement sur l'entretien des bâtiments et des constructions :

- Des traces d'infiltration d'eau et d'humidité excessive sont apparentes à l'intérieur du logement.
- Les murs de fondations sont fissurés, la structure s'affaisse et des signes d'instabilité apparaissent.
- Les balcons, les galeries et les escaliers sont pourris; le garde est inexistant.
- L'accumulation d'objets dans un logement rend son occupation dangereuse.

## Règlement municipal sur la prévention incendie

Les inspecteurs du Service de sécurité incendie appliquent le règlement sur la prévention incendie. Celui-ci édicte, entre autres, des normes sur les accès et l'équipement incendie, les systèmes d'alarme et les avertisseurs de fumée.



# SE LOGER CONVENABLEMENT...

Le Service de sécurité incendie de Saguenay intervient directement sur le territoire pour assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens. Des visites sont effectuées à chaque année sur l'ensemble du territoire.

Pour tout ce qui concerne la protection contre les incendies, la sécurité des personnes ou les sinistres, communiquez avec le **Service de sécurité incendie en composant le 418 698-3380**.

## Les codes nationaux du bâtiment

D'autres dispositions législatives visant à contrôler la qualité et la sécurité dans les logements s'appliquent à Saguenay :

### ■ Le code national du bâtiment

- Les codes nationaux du bâtiment établissent des normes minimales en matière de construction telles que la dimension des pièces, l'éclairage, la structure des composantes principales du bâtiment, les moyens d'évacuation, les revêtements extérieurs, les cloisons, la fenestration, etc.
- Le code applicable selon la loi sera celui correspondant à **l'année de construction** du bâtiment. Il s'agit donc d'une normalisation complexe qui doit être appliquée par des spécialistes.



## Les ressources gouvernementales en matière de logement

### ■ La Régie du logement

La Régie du logement informe les citoyens sur les droits et les obligations découlant du bail. Elle favorise la conciliation des relations entre propriétaires et locataires. À défaut d'un règlement à l'amiable, la Régie exerce sa compétence en matière de bail résidentiel et décide des litiges desquels elle est saisie. Pour obtenir des informations et des conseils utiles sur les droits et les obligations des locataires et des propriétaires, visitez son site Internet à [www.rdl.gouv.qc.ca](http://www.rdl.gouv.qc.ca) ou composez le **1 800 683-2245**.

### ■ La Régie du bâtiment

La Régie du bâtiment peut intervenir pour des problèmes de sécurité liés à l'électricité, au gaz, à la plomberie ou aux ascenseurs. Le formulaire disponible à l'adresse [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca) facilitera la formulation d'une plainte. Pour tout autre renseignement, vous pouvez également communiquer avec le **Centre de relation clientèle de la Régie du bâtiment au numéro 1 800 361-0761**.

# SE LOGER CONVENABLEMENT...

## ■ Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

La santé environnementale relève du ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le réseau de santé publique et de nombreux partenaires. Notamment, le site du MSSS ([www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)) fournit de l'information très intéressante concernant les problèmes de moisissures, de mauvaises odeurs ou de qualité de l'air. À ce titre, le *Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise* est particulièrement instructif (disponible en ligne en format PDF). Vous y trouverez, entre autres :

- Un questionnaire médical ainsi qu'un questionnaire environnemental sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité en milieu résidentiel;
- Un rapport type émis par un inspecteur municipal à la suite d'une évaluation et des lettres types pouvant accompagner le rapport d'inspection;
- Des extraits des différentes lois et divers règlements concernés.

Vous pouvez aussi communiquer directement avec un agent qui vous aidera à évaluer la gravité de la situation et vous dirigera dans vos démarches. Pour plus d'information, appelez le **Centre Info-Santé en composant le 811.**

## ...UNE PRIORITÉ À SAGUENAY

### ■ La Société d'habitation du Québec (SHQ)

La SHQ élabore et met en œuvre des politiques et des programmes dans le domaine de l'habitation. Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous trouverez une foule de renseignements utiles sur les programmes d'aide, que ce soit pour rénover, effectuer des réparations d'urgence, adapter le domicile, accéder à une habitation à loyer modique ou obtenir un supplément au loyer. Pour en savoir plus sur les programmes d'aide gérés par la SHQ ainsi que pour diverses informations touchant le logement, visitez le site [www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca) ou composez le 1 800 463-4315.

### ■ La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

La SCHL est l'organisme fédéral responsable de l'habitation. Le site Internet de la société informe notamment sur les programmes d'aide financière disponibles au fédéral, sur l'assurance prêt hypothécaire ainsi que sur les bonnes pratiques d'entretien et de rénovation des habitations. Pour en savoir davantage, visitez le site [www.cmhc-schl.gc.ca](http://www.cmhc-schl.gc.ca) ou composez le 1 888 772-0772.



# Les principaux organismes sur le territoire de Saguenay

### ■ Carrefour d'information pour aînés

Le Carrefour d'information pour aînés offre un service d'aide et de référence gratuit pour toute question entourant les aînés. Il les aide à obtenir de l'information sur les programmes gouvernementaux et sur les autres ressources sur de nombreux sujets. Par exemple, il répond à des questions du genre : Ai-je droit à de l'aide pour adapter mon domicile? À l'allocation logement? Au crédit d'impôt pour le maintien à domicile? Comment dois-je faire mon changement d'adresse? Comment puis-je avoir accès à un HLM? Que veut dire habitation partagée? Est-ce que je peux résilier mon bail?

Pour en savoir plus, visitez le [www.cabchicoutimi.com](http://www.cabchicoutimi.com) ou composez le 418 543-6639.

### ■ Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ)

La CORPIQ est une association de propriétaires d'immeubles à logements indépendants. Elle offre des services-conseils préventifs en relations propriétaires/locataires ainsi qu'une assistance juridique, en plus de tenir des séances d'information et de formation. Elle élabore également divers outils permettant de faciliter la gestion d'immeubles à logements.

Pour en savoir plus, visitez le [www.corpiq.com](http://www.corpiq.com) ou composez le 418 693-8399.

## ...UNE PRIORITÉ À SAGUENAY

### ■ **Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ - Saguenay-Lac-Saint-Jean)**

Le réseau FADOQ est une référence en matière d'hébergement des personnes âgées au Québec. Avec le programme Qualité Logi-être, le réseau FADOQ travaille à répertorier les résidences en termes de sécurité et de respect des droits des aînés, selon des critères de qualité des soins et des activités de loisirs offertes. Il contribue également à la distribution du guide « Comment choisir une résidence privée pour aînés? ». Outre l'hébergement en résidence, le réseau FADOQ voit à la défense des droits des aînés propriétaires et locataires.

Pour plus d'information, visitez le site [www.fadoqsaglac.com](http://www.fadoqsaglac.com) ou composez le 1 800 828-3344.

### ■ **Fédération des coopératives d'habitation du Royaume Saguenay-Lac-Saint-Jean (FÉCHAS)**

La FÉCHAS regroupe les coopératives intéressées à protéger leurs intérêts économiques et à promouvoir leur développement. En plus d'assurer la concertation et la représentation des coopératives d'habitation et de favoriser la mise en commun des expertises, la FÉCHAS offre une gamme de services spécialisés et essentiels à la bonne gestion financière, immobilière et associative. La FÉCHAS offre également à ses membres un regroupement d'achats, ce qui permet de réaliser d'importantes économies.

Pour plus d'information, visitez le [www.cooperativehabitation.coop](http://www.cooperativehabitation.coop) ou composez le 418 543-6858.

## SE LOGER CONVENABLEMENT...

### ■ **Fédération régionale des OSBL d'habitation, région Saguenay-Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais et Côte-Nord (FROH)**

Les principaux objectifs de la FROH sont de participer à la création, au développement et à la consolidation d'organismes d'habitation à but non lucratif, de promouvoir la pratique et la qualité des services offerts par ces organismes, de favoriser la mobilisation des partenaires du logement social, d'analyser, de critiquer et d'inspirer les politiques et les législations des diverses instances concernées. La FROH regroupe 54 OBNL d'habitation de différentes clientèles provenant de 34 municipalités, pour un total de 1 054 unités. Toute une gamme de services et de formations est offerte par la fédération à ses membres.

Pour en savoir plus, visitez le site [www.rqoh.com](http://www.rqoh.com), onglets *Fédérations* et *FROH* ou composez le **418 402-0504**.

### ■ **Groupe de ressources techniques BRICH (GRT BRICH)**

Le GRT BRICH est un organisme sans but lucratif qui offre soutien et expertise aux groupes de personnes qui désirent mettre sur pied un projet de coopérative ou d'organisme sans but lucratif en habitation communautaire. Il offre tous les services nécessaires au développement d'un projet, et ce, en lien aux aspects associatif, financier et immobilier. Il accompagne le groupe promoteur dans toutes les phases de développement, de l'idée initiale jusqu'à la prise de possession, et encadre tout le processus de prise en charge.

Pour plus d'information, composez le **418 543-6858**.

## ...UNE PRIORITÉ À SAGUENAY

### ■ **Groupe de ressources techniques habitation populaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (GRT Habitation populaire SLSJ)**

Le GRT Habitation populaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean a pour but de promouvoir, d'élaborer et de soutenir la réalisation de projets d'habitation de type coopératif ou à but non lucratif (OBNL). Il offre également la gestion et la tenue de livre à ces derniers.

Pour en savoir plus, visitez le [www.grthp.com](http://www.grthp.com) ou composez le 418 543-9670.

### ■ **Habitations partagées du Saguenay**

Les Habitations partagées offrent un service permettant de jumeler des personnes en tenant compte de leurs affinités et de leur mode de vie dans le but de partager un logement ou une maison. Les services s'adressent à toute personne désirant partager son habitation ou cohabiter chez quelqu'un d'autre. Ils permettent d'augmenter le sentiment de sécurité des personnes, de diminuer les coûts de logement, de demeurer autonome le plus longtemps possible et de surmonter la solitude.

Pour obtenir plus d'information, visitez le site [www.habitationspartageessaguenay.com](http://www.habitationspartageessaguenay.com) ou composez le 418 695-5949.

# SE LOGER CONVENABLEMENT...

## ■ Loge m'entraide

Loge m'entraide défend les droits des personnes locataires à faible revenu et fait la promotion du logement social (HLM, Coopérative d'habitation et OBNL voué au logement) pour combattre la pauvreté. Des services de support, d'écoute, d'accompagnement à la mise sur pied de coopératives d'habitation, de médiation et de rédaction de mises en demeure sont offerts pour aider à résoudre les problèmes de logement. Un journal d'information est publié aux trois mois sur les luttes que l'organisme mène pour le droit au logement.

Pour en savoir plus, visitez le [www.logementtraide.com](http://www.logementtraide.com) ou composez le 418 543-1893. Vous pouvez également écrire au [logementtraide@videotron.ca](mailto:logementtraide@videotron.ca).

## ■ Office municipal d'habitation (OMH)

L'OMH voit à la gestion du parc immobilier gouvernemental destiné aux ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu'aux logements subventionnés grâce au programme AccèsLogis. Divers services sont offerts aux locataires.

Pour obtenir plus d'information, visitez le [www.omhsaguenay.qc.ca](http://www.omhsaguenay.qc.ca) ou téléphonez aux numéros suivants :

**Arrondissement de Chicoutimi :** 418 543-0061

**Arrondissement de Jonquière :** 418 542-6472

**Arrondissement de La Baie :** 418 544-3393

...UNE PRIORITÉ À SAGUENAY

# Aide-mémoire

## Numéros importants

### SERVICES DE LA VILLE DE SAGUENAY

---

#### INFORMATION GÉNÉRALE

☎ 418 698-3000

🌐 [ville.saguenay.ca](http://ville.saguenay.ca)

✉ [info@ville.saguenay.qc.ca](mailto:info@ville.saguenay.qc.ca)

---

#### SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

(dont la Division des permis et programmes)

☎ 418 698-3112

---

#### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

☎ 418 698-3380

---

SE LOGER CONVENABLEMENT...

## Aide-mémoire Numéros importants

### RESSOURCES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE LOGEMENT

---

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES  
SOCIAUX (MSSS)

☎ Centre Info-Santé au 811

🌐 [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

---

RÉGIE DU LOGEMENT

☎ 1 800 683-2245

🌐 [www.rdl.gouv.qc.ca](http://www.rdl.gouv.qc.ca)

---

RÉGIE DU BÂTIMENT

Centre de relation clientèle de la Régie du bâtiment

☎ 1 800 361-0761

🌐 [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)

---

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE  
LOGEMENT (SCHL)

☎ 1 888 772-0772

🌐 [www.cmhc-schl.gc.ca](http://www.cmhc-schl.gc.ca)

---

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

☎ 1 800 463-4315

🌐 [www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)

---

...UNE PRIORITÉ À SAGUENAY

## Aide-mémoire Numéros importants

### PRINCIPAUX ORGANISMES À SAGUENAY

---

#### CARREFOUR D'INFORMATION POUR AÎNÉS

☎ 418 543-6639

🌐 [www.cabchicoutimi.com](http://www.cabchicoutimi.com)

---

#### CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS DU QUÉBEC (CORPIQ)

☎ 418 693-8399

🌐 [www.corpiq.com](http://www.corpiq.com)

---

#### FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC (FADOQ- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN)

☎ 1 800 828-3344

🌐 [www.fadoqsaglac.com](http://www.fadoqsaglac.com)

---

#### FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DU ROYAUME DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (FÉCHAS)

☎ 418 543-6858

🌐 [www.cooperativehabitation.coop](http://www.cooperativehabitation.coop)

---

## SE LOGER CONVENABLEMENT...

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OSBL D'HABITATION,  
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN-  
CHIBOUGAMAU-CHAPAIS ET CÔTE-NORD (FROH)

☎ 418 402-0504

🌐 [www.rqoh.com](http://www.rqoh.com)

---

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES BRICH  
(GRT BRICH)

☎ 418 543-6858

---

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES  
HABITATION POPULAIRE DU SAGUENAY-LAC-  
SAINT-JEAN (GRT HABITATION POPULAIRE SLSJ)

☎ 418 543-9670

🌐 [www.grthp.com](http://www.grthp.com)

---

HABITATIONS PARTAGÉES DU SAGUENAY

☎ 418 695-5949

🌐 [www.habitationspartageessaguenay.com](http://www.habitationspartageessaguenay.com)

---

LOGE M'ENTRAIDE

☎ 418 543-1893

🌐 [www.logementtraide.com](http://www.logementtraide.com)

---

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY  
(OMH)

☎ Arrondissement de Chicoutimi : 418 543-0061

☎ Arrondissement de Jonquière : 418 542-6472

☎ Arrondissement de La Baie : 418 544-3393

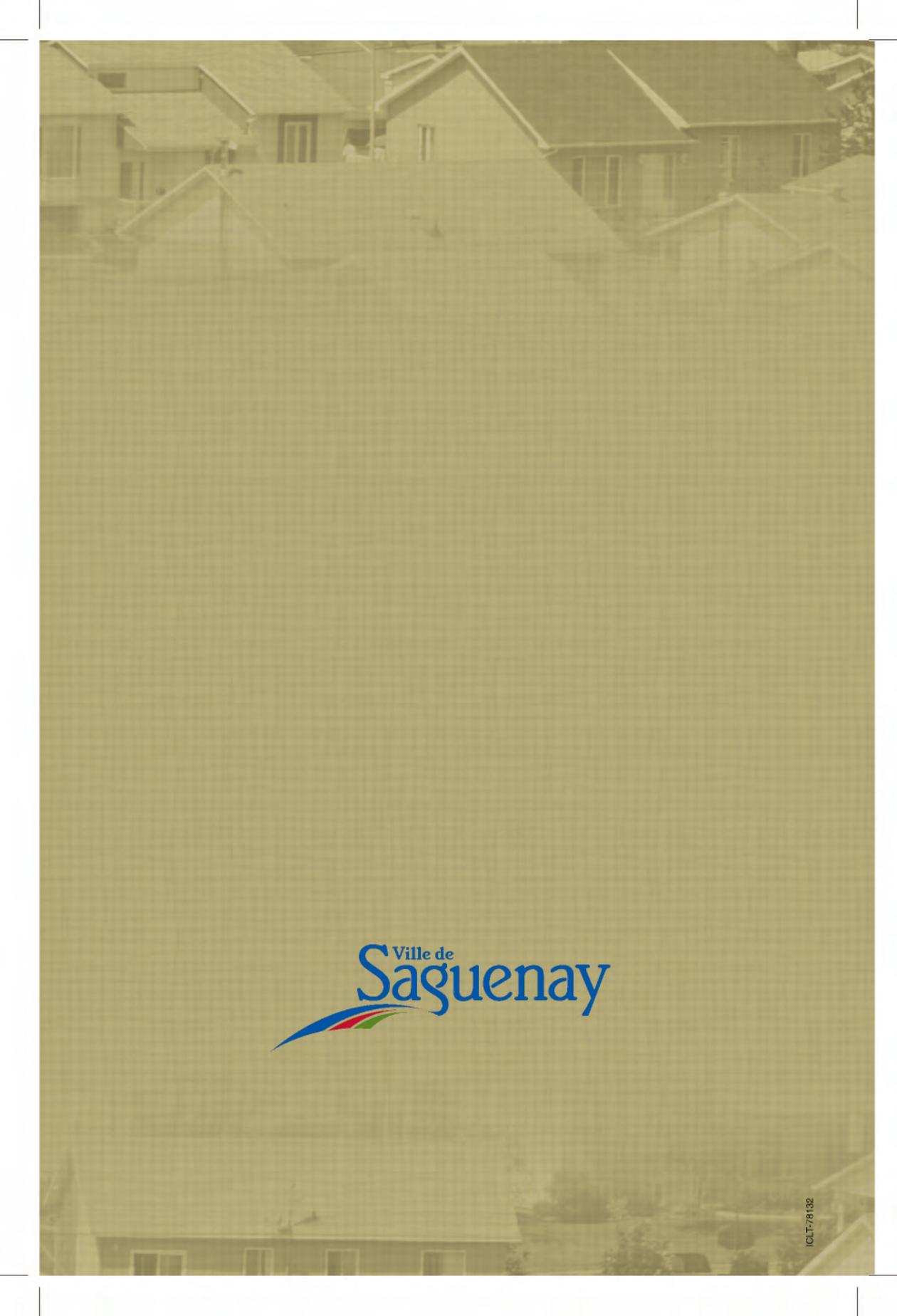
🌐 [www.omhsaguenay.qc.ca](http://www.omhsaguenay.qc.ca)

---

La Ville de Saguenay tient à remercier les organismes suivants pour leur précieuse collaboration relativement à la confection de ce guide : Loge m'entraide, le Bureau régional d'intervention des coopératives d'habitation (BRICH), la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) et l'Office municipal d'habitation du Saguenay (OMH). De plus, elle remercie le personnel du Service de l'aménagement du territoire et urbanisme et du Cabinet du maire de même que Mme Julie Simard, consultante, pour leur support.

Commentaires ou suggestions?

Afin de bien répondre à vos besoins, la Ville de Saguenay vous invite à lui faire part de tous vos commentaires et suggestions pour améliorer ce guide d'information sur le logement en lui écrivant à l'adresse suivante : **info@ville.saguenay.qc.ca.**



Ville de  
**Saguenay**